

### Expérimentation de la validation des acquis et de l'expérience (VAE) inversée

Le 26 juin 2023, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a lancé l'expérimentation de la VAE inversée pour une durée de trois ans. Ce nouveau dispositif vise à ajouter dans les contrats de professionnalisation des actions pour valider des acquis de l'expérience et « favoriser l'accès à la certification et l'insertion professionnelle dans les secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement ».

La [loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022](#) portant sur des mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, fait évoluer en 2023 la procédure de validation de l'expérience professionnelle (VAE). En plus de ces changements concernant la simplification de la procédure et la modernisation du dispositif, deux expérimentations dont la VAE inversée ont été mises en place récemment.

#### Qu'est-ce que la VAE inversée ?

La VAE permet de valoriser son expérience professionnelle durant laquelle le candidat a acquis des compétences. La **VAE inversée** est une nouvelle formule qui offre la possibilité aux actifs de suivre un parcours de formation associé à un contrat de professionnalisation. Ce nouveau dispositif permet d'identifier les compétences nécessaires à l'obtention d'une certification. En résumé, les professionnels vont pouvoir valider des blocs de compétences ou une certification via un parcours qui comprend un contrat de professionnalisation allégé, un accompagnement individualisé et de la formation.

#### Pourquoi mettre en place la VAE inversée ?

De nos jours, certains secteurs d'activité (sanitaire, transport, social,...) rencontrent de grandes difficultés pour recruter une main-d'œuvre qualifiée. L'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des actifs vers les métiers en tension. Ce dispositif va être expérimenté jusqu'au 28 février 2026 et vise jusqu'à cette date la signature de **5000 contrats de professionnalisation par an**.

#### A qui s'adresse la VAE inversée ?

Elle s'adresse aux actifs qui ont au moins 16 ans et principalement des candidats qui veulent occuper un métier en tension. Ce dispositif est accessible à tout public et il n'y a pas de conditions à respecter pour pouvoir en bénéficier.

#### Comment la VAE inversée peut-elle être financée ?

Les opérateurs de compétences (OPCO) peuvent financer la VAE inversée à condition que le montant annuel total n'excède pas **9 000 euros**. Ils couvrent les frais pédagogiques, annexes et d'accompagnement.





28 septembre 2023